

AVRIL 2006 À SEPTEMBRE 2007
BILAN DE LA CONCERTATION EN DEUX PHASES



MISE A 2 X 2 VOIES

DE L'AXE BRETAGNE-ANJOU
SECTION FORÊT D'ARAIZE

Sommaire

Le projet de mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou dans sa section forêt d'Araize <ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques et objectifs• Les territoires concernés	p. 3
Les objectifs et le contexte juridique de la concertation <ul style="list-style-type: none">• Rappel des étapes de concertation précédentes• Une concertation en deux phases• 2006 : première phase de la concertation• 2007 : deuxième phase de la concertation	p. 4
L'organisation et les moyens mis en place pour la concertation <ul style="list-style-type: none">• Présentation générale• Les documents diffusés• Les expositions publiques et les registres des observations• Les réunions publiques• Les courriers et réunions spécifiques• Les échanges avec le Comité consultatif de l'environnement du Conseil général d'Ille-et-Vilaine• Les autres avis• La couverture médiatique de la concertation	p. 6
Les avis exprimés <ul style="list-style-type: none">• Les échanges lors des réunions publiques• Les avis sur les registres des observations• Les avis des cartes T• Les avis exprimés par courrier et lors des réunions spécifiques• L'avis du Comité consultatif de l'environnement du Conseil général d'Ille-et-Vilaine• Les autres avis• Les délibérations des communautés de communes et des communes	p. 10
Synthèse <ul style="list-style-type: none">• Les apports de la concertation• Le bilan et la position du maître d'ouvrage• Conclusion	p. 20
Les annexes	p. 23

LE PROJET DE MISE À 2 X 2 VOIES DE L'AXE BRETAGNE-ANJOU DANS SA SECTION FORÊT D'ARAIZE

CARACTERISTIQUES ET OBJECTIFS

L'opération de mise à 2 x 2 voies des RD 41 et RD 94 s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire interrégional Bretagne-Anjou, via Janzé – Retiers – Martigné-Ferchaud – Pouancé – Segré – Le Lion d'Angers. En Ille-et-Vilaine, le projet de 2 x 2 voies s'étire sur près de 36 km :

- 28 km de la déviation de Corps-Nuds à la déviation de Martigné-Ferchaud – route de Châteaubriant RD 178
- 7,7 km de la route de Châteaubriant à la limite du département – traversée de la forêt d'Araize.

L'aménagement en 2 x 2 voies d'un axe routier entre Rennes et Angers est le fruit d'une démarche commune des Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire, en collaboration avec les Conseils généraux de la Mayenne et de la Loire-Atlantique.

Cet aménagement répond aux objectifs suivants :

- ouvrir le Département sur les territoires extérieurs ;
- permettre l'accueil d'activités économiques au-delà

- des grands centres urbains ;
- faciliter la mobilité des personnes dans leurs déplacements quotidiens : travail, loisirs, services,...
- améliorer la desserte des territoires isolés ;
- contribuer à la sécurité des usagers et des riverains.

Le présent dossier concerne la section comprise entre le carrefour avec la RD 178 à Martigné-Ferchaud et le Maine-et-Loire, dite section « Forêt d'Araize ».

LES TERRITOIRES CONCERNES

Le périmètre d'étude concerne six communes, situées sur deux régions – la Bretagne et le Pays de la Loire – et quatre départements :

- en Ille-et-Vilaine : Martigné-Ferchaud et Eancé
- en Mayenne : Senonnes
- en Maine-et-Loire : Pouancé
- en Loire-Atlantique : Noyal-sur-Brutz et Villepot.



Aire d'étude

LES OBJECTIFS ET LE CONTEXTE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

RAPPEL DES ETAPES DE CONCERTATION PRECEDENTES

Les études préalables pour la mise en 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou dans la section comprise entre Corps-Nuds et le Maine-et-Loire ont été engagées dès le printemps 2000.

La démarche d'études a consisté à :

- recenser les grands enjeux de l'environnement ;
- présenter, justifier et comparer les variantes d'aménagements par section ;
- engager la concertation dans les formes habituelles :
 - en premier lieu, auprès des élus des communes traversées (octobre 2000), ainsi que des riverains concernés (décembre 2000 à avril 2001) ;
 - puis auprès des acteurs institutionnels (DDE, DDAF, DIREN) en juin 2001 ;
 - celle-ci s'est élargie sous forme d'expositions (novembre 2001).

A l'issue de cette concertation, si le projet pouvait être arrêté jusqu'à Martigné-Ferchaud, le passage en forêt d'Araize a suscité des réactions et a conduit à relancer une phase d'études plus approfondies sur une aire élargie de Retiers à Pouancé (49), Senonnes (53) et Villepôt (44).

Le résultat de cette étude a été présenté :

- aux élus en avril 2002
- aux services de l'Etat en juillet 2002,
- au public sous la forme d'une exposition tenue en mairie de Martigné-Ferchaud en mars 2003.

Par ailleurs, en application de l'article 134 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et de son décret n°2002-175 du 22 octobre 2002, la Commission Nationale du Débat Public doit être saisie pour les projets d'équipement, notamment la création de route à 2 x 2 voies à chaussées séparées, dont le coût est supérieur à 300 millions d'euros ou une largeur supérieure à 40 km.

La Commission Nationale du Débat Public, saisie les 4 décembre 2003 et 6 août 2004, a statué par décision du 8 septembre 2004 sur le fait qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public pour l'ensemble de l'opération, mais qu'il fallait poursuivre la concertation avec les populations concernées par le secteur intéressant la forêt d'Araize.

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a donc décidé de présenter à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique le projet sur la section comprise entre Corps-Nuds et Martigné-Ferchaud. Cette section a été déclarée d'utilité publique le 2 mars 2006.

Une nouvelle phase de concertation, objet du présent dossier, a été engagée pour la section dite « Forêt d'Araize ».

UNE CONCERTATION EN DEUX PHASES

Répondant à cette recommandation, les Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire ont donc décidé de « remettre à plat » le projet et d'engager une nouvelle concertation publique.

La Commission permanente du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, réunie le 27 février 2006, a décidé, en accord avec le Conseil général de Maine-et-Loire, de mener cette concertation sur la section forêt d'Araize en deux phases :

- une première étape pour présenter les fuseaux étudiés, recueillir les avis des habitants et des acteurs concernés, ainsi que les propositions éventuelles,
- une seconde étape pour soumettre au débat public les propositions issues de la première phase et aboutir au choix du tracé le plus approprié.



Réunion publique à Martigné-Ferchaud, le 21 avril 2006

2006 : PREMIÈRE PHASE DE LA CONCERTATION

Cette concertation a porté sur les trois fuseaux d'aménagement proposés lors des étapes précédentes, avec pour ambition de recueillir les avis des habitants et de nouvelles propositions.

Elle s'est appuyée notamment sur un dossier de concertation, où figuraient :

- les objectifs et enjeux du projet de mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou
- le contexte environnemental
- la présentation des fuseaux
- une synthèse de la comparaison des fuseaux étudiés
- un bilan des études et concertations préalables menées.



Réunion publique à Villepôt, le 20 avril 2006

Le bilan de cette phase de concertation a montré une large préférence pour l'aménagement sur place. Il a également été demandé que des études approfondies de toutes les solutions possibles soient menées, afin de pouvoir choisir en toute connaissance de cause le meilleur tracé.

Chacune des variantes proposées a ainsi été analysée et comparée sur la base de critères rigoureux (impacts environnementaux, agricoles, sylvicoles, économiques, habitat...). De nouvelles variantes ont également pu être définies pour tenir compte des contraintes locales identifiées.

Parallèlement, des réunions de travail ont eu lieu avec tous les acteurs du projet : maires, exploitants agricoles, propriétaires de la forêt d'Araize, services de l'Etat. Le comité consultatif de l'environnement mis en place par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a également été sollicité.

2007 : DEUXIÈME PHASE DE LA CONCERTATION

C'est sur la base d'études approfondies sur différentes solutions et variantes de tracés, et de la concertation régulière avec les acteurs du projet, que la seconde phase de concertation publique s'est engagée à partir de mai 2007.

Sur le dossier de concertation de cette nouvelle phase figuraient :

- les résultats des 12 mois d'études approfondies,
- les tracés soumis à la concertation,
- les principaux enjeux environnementaux,
- la comparaison des tracés entre eux,
- les mesures compensatoires possibles pour réduire l'impact du projet.

Un avis formel, sur la base du dossier de concertation, a été sollicité auprès des acteurs du territoire : services de l'Etat et collectivités locales.

L'annexe 1 dresse la liste des organismes consultés (et les dates des avis ou délibérations reçues).

Les délibérations des communautés de communes et des communes sont reprises dans l'annexe 2.

A l'issue de la concertation, les Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine et de Maine-et-Loire choisiront le meilleur tracé à présenter à l'enquête publique.



Réunion publique à Pouancé, le 19 avril 2006

L'ORGANISATION ET LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA CONCERTATION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Au cours des deux phases de concertation :

- phase 1 d'avril à mai 2006,
- phase 2 du 23 mai au 8 juin 2007,

un dispositif complet a été mis en place (tenue de réunions publiques, expositions, mise à disposition de dossiers de concertation et de registres dans les mairies, diffusion de lettres d'information) pour associer les habitants et les différents acteurs concernés.

LES DOCUMENTS DIFFUSÉS

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION LE DOSSIER DE CONCERTATION

Un document de 24 pages, au format paysage, a été diffusé auprès des élus concernés et envoyé aux habitants sur demande.

LA LETTRE D'INFORMATION N°1 COUPLÉE À UNE CARTE T

3000 lettres d'information ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées, entre le 5 et le 10 avril 2006. Elle a également été envoyée aux élus concernés.

Elle présentait la concertation, les fuseaux proposés, les enjeux du territoire et les mesures compensatoires possibles.

La lettre comprenait une carte T, pour permettre aux habitants de donner leur avis sur le fuseau qui leur semblait le plus approprié.

243 cartes T ont été retournées, tous départements confondus, ce qui représente un taux de retour de 8,60%.

LA LETTRE D'INFORMATION N°2

Une deuxième lettre a été distribuée en septembre 2006 et était consacrée au bilan de cette première phase de la concertation. Étaient ainsi présentées la synthèse des remarques émises lors des réunions publiques, ainsi qu'une analyse des cartes T reçues.

UNE RUBRIQUE SUR LES SITES INTERNET DES CONSEILS GÉNÉRAUX

- d'Ille-et-Vilaine : www.ille-et-vilaine.fr
- de Loire-Atlantique : www.cg44.fr
- de Maine-et-Loire : www.cg49.fr
- de Mayenne : www.lamayenne.fr

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION LE DOSSIER DE CONCERTATION

Ce document était mis à disposition dans les mairies des six communes concernées.

LA LETTRE D'INFORMATION N°3

Le numéro 3 de la lettre d'information a été distribué à 3000 exemplaires durant la semaine précédant les réunions publiques, du 21 au 25 mai 2007. Elle présentait les résultats des études complémentaires menées depuis 2006, ainsi qu'une analyse comparative des différents tracés.

LA LETTRE D'INFORMATION N°4

Elle sera publiée pour présenter le bilan de la concertation et les décisions des maîtres d'ouvrage sur le choix du tracé.

UNE RUBRIQUE SUR LES SITES INTERNET

Une rubrique était consacrée à l'avancement du projet sur les sites des Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

LES EXPOSITIONS PUBLIQUES ET LES REGISTRES DES OBSERVATIONS

A chacune des phases de concertation, une exposition a été mise en place dans les six communes concernées : Martigné-Ferchaud, Eancé, Senonnes, Pouancé, Noyal-sur-Brutz et Villepôt.

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

Cinq panneaux (format 80 x 60 cm) présentaient :

- le projet de mise à 2 x 2 voies et son contexte,
- les enjeux sur le secteur de la forêt d'Araize,

- les fuseaux soumis à la concertation,
- la comparaison des tracés et les mesures compensatoires possibles,
- les modalités de la concertation.

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

L'exposition était composée de cinq panneaux (format 80 x 60 cm) présentant :

- le résultat des études complémentaires menées depuis 2006,
- les tracés soumis à la concertation,
- les principaux enjeux environnementaux,
- la comparaison des tracés et les mesures compensatoires,
- les moyens d'information et d'expression mis à la disposition des habitants.

Chacune de ces expositions était accompagnée de registres des observations, mis à la disposition des visiteurs pendant toute la durée de la concertation, pour y inscrire leurs avis et propositions.

1^{ère} phase de la concertation

19 observations ont été recueillies, selon la répartition suivante :

Martigné-Ferchaud	4
Villepôt	5
Laigné	3
Noyal-sur-Brutz	0
Pouancé	1
Senonnes	0

2^{ème} phase de la concertation

24 observations ont été recueillies, selon la répartition suivante :

Martigné-Ferchaud	8
Villepôt	6
Laigné	3
Noyal-sur-Brutz	1
Pouancé	3
Senonnes	0

Les remarques recueillies dans les registres figurent en annexe 3 et leur teneur est détaillée pages 16 à 20.

LES REUNIONS PUBLIQUES

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

Trois réunions publiques ont été organisées :

- le 19 avril 2006 à la salle Expert de Pouancé, pour les habitants de Pouancé : 200 participants environ
- le 20 avril 2006 à la salle polyvalente de Villepôt, pour les habitants de Noyal-sur-Brutz et Villepôt : 180 participants environ
- le 21 avril 2006 à la salle Sévigné à Martigné-Ferchaud, pour les habitants d'Eancé, de Martigné-Ferchaud et de Senonnes : 150 participants environ.

Les réunions ont permis d'expliquer les raisons et les objectifs de cette première phase de concertation. Ont également été présentés les enjeux du territoire, les fuseaux soumis à la concertation, ainsi que leurs avantages et inconvénients respectifs.

Cette présentation a été suivie d'un temps de débat avec la salle.

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

Trois réunions publiques ont eu lieu :

- le 29 mai 2007 à la salle Sévigné à Martigné-Ferchaud, pour les habitants d'Eancé, de Martigné-Ferchaud et de Senonnes : 120 participants environ.
- le 30 mai 2007 à la salle Expert de Pouancé, pour les habitants de Pouancé : 130 participants environ.
- le 31 mai 2007 à la salle polyvalente de Villepôt, pour les habitants de Noyal-sur-Brutz et Villepôt : 130 participants environ.

Les réunions se sont déroulées en quatre temps :

- la présentation des résultats des études complémentaires réalisées depuis 2006,
- la présentation des tracés soumis à cette seconde phase de concertation,
- la comparaison des tracés en fonction des différents enjeux identifiés lors de ces études,
- un temps d'échange est ensuite intervenu entre les participants et les élus, représentants des Conseils généraux et bureaux d'études présents.

Les réunions publiques des deux phases ont ainsi permis de présenter les propositions de tracés aux habitants et aux acteurs locaux, de répondre à leurs questions et de recueillir leurs avis et observations.

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine avait fait appel à un prestataire spécialisé pour assurer le bon déroulement des réunions et permettre une répartition équitable des temps de parole de chacun.



Exposition à Villepôt, le 31 mai 2007

Afin de pouvoir réaliser des comptes-rendus les plus précis possible et de recueillir l'ensemble des observations émises par les participants, toutes les réunions ont été intégralement enregistrées sur support audio.

Ces verbatim figurent en annexe 4 et la teneur des échanges est résumée pages 14 à 16.

LES COURRIERS ET REUNIONS SPECIFIQUES

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

Des réunions spécifiques ont été organisées et des échanges de courrier ont eu lieu avec les acteurs concernés par le projet de mise à 2 x 2 voies de l'axe Bretagne-Anjou dans la section forêt d'Araize. L'objectif était de présenter le projet et de recueillir leur avis sur les tracés proposés :

> AVEC LES ELUS DU TERRITOIRE

- le 15 mars 2006, réunion avec les élus locaux à Martigné-Ferchaud

> AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

- courrier de Madame Bernadette MALGORN, Préfète d'Ille-et-Vilaine, adressé au Président du Conseil général le 26 avril 2006.
- visite du terrain par les services de l'Etat le 16 octobre 2006

> AVEC LES PROPRIETAIRES FORESTIERS ET LEURS REPRESENTANTS

- rencontres avec Monsieur de SAINT-PIERRE le 13 juin 2006 et le 21 novembre 2006

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

> AVEC LES ELUS DU TERRITOIRE

- réunion du Comité de Pilotage le 14 mars 2007
- réunion avec les élus locaux à Martigné-Ferchaud le 25 avril 2007

> AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

- réunion le 18 avril 2007
- courrier du Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine au Préfet d'Ille-et-Vilaine du 16 mai 2007, demandant l'avis officiel de l'Etat.

> AVEC LES PROPRIETAIRES FORESTIERS ET LEURS REPRESENTANTS

- rencontre avec Monsieur de SAINT-PIERRE le 18 avril 2007

> AVEC LES AGRICULTEURS DE MARTIGNE-FERCHAUD CONCERNES PAR LES VARIANTES NORD A' ET NORD B'

- réunion à Martigné-Ferchaud le 20 juillet 2007

> AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

- réunion avec l'association « Les voix d'Araize » le 5 septembre 2007.

LES ECHANGES AVEC LE COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DU CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET- VILAINE

Ce comité mis en place par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine depuis 2004 dans le cadre de la démarche de démocratie participative, est composé de représentants d'associations et de professionnels de l'environnement.

En 2006, le comité a pris connaissance de la première étude d'impact réalisée par le bureau d'études SCE de Nantes, et des modalités de la concertation.

Une visite de terrain a eu lieu le 13 septembre 2006, en compagnie des représentants de la direction des routes du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Il a été demandé un complément d'étude sur trois points :

- le milieu naturel,
- le tissu agricole,
- et les possibilités d'aménagements compensatoires pour le tracé Aménagement Sur Place.

Les résultats de ces compléments d'études ont été présentés au Comité consultatif le 18 avril 2007.

LES AUTRES AVIS

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

La concertation a donné lieu à plusieurs expressions, par le biais :

- d'un courrier de Monsieur LECERF, habitant de Villepôt, daté du 14 avril 2006, proposant le passage de l'axe Angers – Rennes par la RD 771,
- d'un courrier collectif des habitants du village de la Touche, adressé le 13 mai 2006 à Monsieur Jacques HY, Vice-président du Conseil général de Maine et Loire chargé de la commission des routes et des déplacements,
- d'un avis individuel d'un habitant de Villepôt, adressé le 7 juin 2006 à Monsieur Marcel HAMEL, Vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

La concertation a donné lieu à plusieurs expressions, par le biais :

- d'une pétition de l'association « Les voix d'Araize »,

signée par 230 personnes et adressée le 16 juillet 2007 à Monsieur Marcel HAMEL,
- d'un avis individuel d'un habitant de Martigné-Ferchaud, par courrier le 21 juin 2007.

LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CONCERTATION

Dix articles de presse sont parus lors du déroulement des deux phases de la concertation.

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

Sont parus :

- trois articles de Ouest France :
 - édition Ille-et-Vilaine le 19 avril 2006,
 - édition Vitré-Fougères le 24 avril 2006,
 - édition Angers-Grégré le 21 avril 2006
- un article de l'Éclairer de Châteaubriant le 28 avril 2006.

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

Sont parus :

- quatre articles de Ouest France :
 - édition Angers-Grégré, le 26 et le 29 mai 2007,
 - édition Ille-et-Vilaine le 31 mai 2007,
 - édition Châteaubriant-Ancenis le 9 juin 2007
- un article du Courrier de l'Ouest, édition Haut-Anjou, le 1er juin 2007
- un article de Haut-Anjou le 8 juin 2007
- un article de l'Éclairer de Châteaubriant le 8 juin 2007.
- un article dans le magazine du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, « Nous Vous Ille » de juillet-août-septembre 2007.

Ces coupures de presse figurent en annexe 5.



Lettres d'information

Panneau d'exposition

LES AVIS EXPRIMÉS

LES ECHANGES LORS DES REUNIONS PUBLIQUES

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

Les trois réunions de la première phase de concertation ont permis de rappeler les objectifs du projet, les enjeux sur le secteur de la forêt d'Araize (l'eau et les milieux aquatiques, le patrimoine forestier et bocager, les activités humaines et l'urbanisation, le patrimoine historique et naturel), et de présenter les trois familles de fuseaux de passage envisagés.

raisons pour lesquelles il s'opposait à l'aménagement sur place.

La nouvelle concertation

Les habitants ont voulu savoir pourquoi on organisait cette concertation, alors que pour eux il était clair que l'aménagement sur place était la meilleure solution et la plus « raisonnable ». Monsieur HAMEL, Vice-président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, a dû réexpliquer le cadre réglementaire de cette procédure.



Fuseaux présentés dans la lettre n°1

Ces trois réunions ont permis l'expression de remarques, propositions, suggestions et préoccupations.

• Réunion du 19 avril 2006 à Pouancé

Le remembrement de Pouancé

Les agriculteurs et les élus pouancéens ont rappelé le long remembrement qu'ils ont connu sur le secteur et qui serait à revoir si la 2 x 2 voies ne passait plus dans la forêt mais en lisière.

La position du propriétaire de la forêt d'Araize
Beaucoup ont regretté l'absence du propriétaire forestier. Ils auraient souhaité qu'il vienne s'expliquer sur les

Le coût du projet

Plusieurs questions ont porté sur le coût du projet, les intervenants estimant que l'aménagement sur place serait le moins cher.

• Réunion du 20 avril 2006 à Villepôt

La problématique du désenclavement de Châteaubriant

Le désenclavement de Châteaubriant par un aménagement combinant les deux axes Rennes-Angers et la RD 771 a été évoqué. Un habitant de Villepôt a développé ses propositions en la matière.

Le rôle du Centre Régional de la Propriété Forestière

Le rôle du Centre Régional de la Propriété Forestière a été très critiqué, certains imaginant qu'il faisait pression pour éviter l'aménagement sur place.

L'impact sur l'homme

L'impact sur le cadre de vie, les activités économiques, l'habitat, a-t-on entendu, est plus important que l'impact sur la forêt.

• Réunion du 21 avril 2006 à Martigné-Ferchaud

L'intérêt de la forêt d'Araize

Le thème de la protection du bocage et des terres agricoles est revenu régulièrement. De nombreuses interventions ont estimé que cette protection était plus importante que celle de la forêt. Il est apparu que pour beaucoup, la forêt d'Araize ne représentait « rien » sauf pour quelques « privilégiés » qui y avaient accès.

Les compensations pour le monde agricole

Certains ont contesté que les compensations qui seraient prévues pour le propriétaire de la forêt soient plus importantes que celles qui pourraient être accordées au monde agricole. Des participants ont estimé que l'activité agricole était négligée au profit de l'activité forestière.

La traversée du village de Saint-Morand

Les problèmes de sécurité ont aussi été abordés, particulièrement dans la traversée de Saint-Morand.

In fine, il s'est avéré nécessaire de réaliser un complément de diagnostic, afin de permettre une comparaison précise des enjeux de chaque solution de tracé. Par ailleurs, il a été convenu de poursuivre la définition géométrique de chacun des tracés et de rechercher les mesures compensatoires envisageables.

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

Les études complémentaires et l'analyse comparée des enjeux résiduels ont été présentées.



Tracés présentés dans la lettre n°3

• Réunion du 29 mai 2007 à Martigné-Ferchaud

Les impacts des tracés

Il a été évoqué l'impact qu'auront les tracés sur l'activité économique agricole, et l'importance de préserver les exploitations en conséquence. Des participants ont notamment souligné la nécessité de ne pas trop favoriser l'activité forestière au détriment de l'activité agricole.

Des habitants se sont interrogés sur la pertinence d'avoir proposé la variante Nord A, qui présente de nombreux effets négatifs, sur l'habitat notamment.

Un habitant a estimé que l'aménagement de la traversée de la forêt d'Araize était celui présentant un impact moindre sur l'environnement et sur l'écologie.

La conduite de la concertation

Il a été demandé quels étaient les critères de décision retenus pour le choix du tracé final.

La possibilité pour chacun de s'exprimer par différents moyens, dont les registres d'observations, a été rappelée.

Les travaux

La question du calendrier de réalisation de la mise à 2 x 2 voies a été posée.

• Réunion du 30 mai 2007 à Pouancé

Les impacts des tracés

Le remembrement agricole de Pouancé a été évoqué. Les variantes Nord 1, 2 et 3 toucheraient des terres qui viennent d'être remembrées avec difficultés et cela poserait beaucoup de problèmes.

Il a été jugé important par plusieurs exploitants agricoles de trouver des solutions pour ceux d'entre eux qui vont perdre des terres avec le projet. Le passage au Sud en lisière est préféré par certains car il épargne des exploitations de jeunes agriculteurs. Un autre estime cependant que les tracés Sud ont un impact très important sur l'agriculture.

Quelle que soit la variante retenue, le territoire de Pouancé serait coupé en deux et un agriculteur se demande comment vont se passer les échanges entre le Sud et le Nord d'un point de vue agricole.

Divers

Le gérant du Groupement forestier d'Araize a exprimé sa préférence pour le tracé Sud 1. Une habitante a souhaité savoir s'il était prévu de traverser le hameau de la Touche.

• Réunion du 31 mai 2007 à Villepôt

Le désenclavement de Châteaubriant

L'ADIC – association regroupant environ 70 entreprises de la région de Châteaubriant – a proposé d'étudier un tracé plus au Sud que la variante proposée, en utilisant le barreau existant à Pouancé et de dévier Soudan par le Nord pour rejoindre Martigné-Ferchaud.

Un habitant a demandé pourquoi il n'était pas prévu d'échangeurs dans l'hypothèse de l'ASP, alors que la région de Châteaubriant et de la Mayenne Sud sont isolées.

Des habitants, ainsi que le propriétaire de la forêt d'Araize, ont estimé qu'il fallait intégrer la problématique de Châteaubriant dans le projet.

Un habitant propose un tracé Sud 3, encore plus au Sud, vers la RD 771.

La conduite de la concertation

La question du poids de l'avis des habitants dans le choix du tracé a été soulevée.

LES AVIS SUR LES REGISTRES DES OBSERVATIONS

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

De manière synthétique, les observations portées sur les registres en mairie sont les suivantes :

• Commune de Martigné-Ferchaud - 11 observations

Les avis pour l'Aménagement Sur Place

- 1 observation sur la sécurité du village de Saint-Morand.
- 1 observation estime que c'est le tracé le plus court, le moins cher et le plus respectueux des hommes et de l'agriculture.



Exposition à Pouancé, le 19 avril 2006

- 1 observation sur les avantages de l'aménagement sur place, au niveau de l'environnement, du coût et de la « démocratie, dans le sens où il est majoritaire dans l'opinion publique ».
- 1 avis pour l'aménagement sur place, qui est le plus court, ou à défaut, pour le fuseau Nord variante 3.
- Pour Madame BEAUGEARD, adjointe à l'environnement de Martigné-Ferchaud, l'aménagement sur place est le tracé le plus logique, du point de vue de l'environnement, de la pollution, du coût et de l'agriculture.
- Monsieur Michel RAISON, maire de Martigné-Ferchaud, réitère le choix émis par le conseil municipal en 2002, à savoir la préférence pour l'aménagement sur place, tracé le plus court et le moins cher, le moins destructeur pour les exploitations agricoles et préservant le milieu forestier grâce aux mesures compensatoires.

Les avis pour le fuseau Sud variante 1

- 1 observation estime que ce tracé est le plus cohérent.
- Monsieur Fernand DE SAINT-PIERRE, gérant du Groupement Forestier d'Araize, indique sa position, qui est le refus du fuseau Nord variante 3 et de l'aménagement sur place. Il ne serait pas opposé au fuseau Nord variante 2, à condition que le défrichage se limite à la pointe Nord de la forêt. Le fuseau Sud variante 1 retient aussi son attention, car il n'est pas trop dommageable pour la forêt. Il s'étonne que le fuseau le plus au Sud, proche de Châteaubriant et de Soudan, ne soit plus évoqué.

Autres observations

- 1 observation sur la sécurité de Saint-Morand.
- 1 demande d'études complémentaires.
- 1 observation sur les compensations prévues pour les agriculteurs.

• Commune de Villepôt - 5 observations

Les avis pour l'Aménagement Sur Place

- 1 habitant considère que c'est le meilleur tracé et indique que cela n'a aucun impact pour Villepôt, car les échangeurs sont à Pouancé et à Martigné-Ferchaud.
- 1 remarque sur l'origine géographique des décideurs.
- 1 observation estime que ce tracé est le plus satisfaisant car l'impact sur la faune et la flore serait très limité grâce aux mesures compensatoires.
- 1 agriculteur considère l'aménagement sur place comme le tracé le plus raisonnable, et les compensations pour les propriétaires lui semblent confortables. Il s'oppose aux fuseaux Sud, intéressants pour le développement de Châteaubriant et la liaison avec la RD 171 mais qui couperaient le massif forestier.



Réunion publique à Villepôt, le 31 mai 2007

L'avis pour le tracé Sud variante 2

- 1 habitant de Soudan estime que ce tracé favoriserait le désenclavement de Châteaubriant et éviterait le passage de camions et de voitures dans le bourg de Soudan.

• Commune de Eancé - 3 observations

Les avis pour l'Aménagement Sur Place

- 1 avis estime que ce tracé résoudrait les problèmes de chasse et que les impacts sur le milieu naturel pourront être limités par les mesures compensatoires. Par contre, les fuseaux Nord provoqueraient des nuisances pour les habitants et les agriculteurs d'Eancé.
- Monsieur Henri VALAIS, maire d'Eancé, indique sa préférence pour le tracé aménagement sur place. Les raisons évoquées sont les suivantes : emprise plus faible sur les exploitations agricoles, compensation des propriétaires forestiers, pratique de la chasse sécurisée. Monsieur le maire demande qu'Eancé obtienne une entrée sur la 2 x 2 voies, à partager avec Villepôt.

Autre observation

- 1 avis pour demander que la 2 x 2 voies ne passe pas à proximité de l'étang situé en face de la ferme du Breil Chevière.

• Commune de Noyal-sur-Brutz : aucune observation sur le registre

• Commune de Pouancé : aucune observation sur le registre

• Commune de Senonnes : aucune observation sur le registre

En résumé

Les avis favorables exprimés	19
Aménagement Sur Place	12
Sud 1	2
Sud 2	1
Pas de choix clairement exprimé	4

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

De manière synthétique, les observations portées sur les registres en mairie sont les suivantes :

• Commune de Martigné-Ferchaud - 8 observations

Les avis pour l'Aménagement Sur Place

- 1 observation estime que les propriétaires forestiers doivent accepter un tracé plus court et moins destructeur de l'agriculture, et souhaite que la déviation de Saint-Morand soit effective rapidement, pour la sécurité du village.
- Monsieur Michel RAISON, maire de Martigné-Ferchaud, indique que la variante Nord B' a les faveurs de la commune, car elle représente un bon compromis. La variante Nord A' ne contribue pas à résoudre les problèmes fonciers et agricoles et n'apporte rien de particulier en dehors de la préservation du ruisseau du Matz. De plus, elle ampute la zone d'activités de 25% environ. Il insiste sur le fait que les agriculteurs doivent bénéficier d'un aménagement foncier équitable.
- Monsieur Laurent BEUCHEE, Président de la communauté de communes de la Roche aux Fées, s'est exprimé en faveur de la variante Nord B' car elle est le plus conforme aux intérêts économiques. L'ASP préserve mieux la faune qu'un passage extérieur, est moins onéreux et plus consensuel.

L'avis pour le tracé Nord 3

- 1 observation estime que c'est l'itinéraire le plus court et qui nécessite donc moins de raccordement.

Les avis pour le tracé Sud 1

- 1 observation s'oppose à la variante Nord A' car elle va enclaver Martigné-Ferchaud et diminuer la possibilité d'extension immobilière d'habitations et économique. De plus, elle a un impact non-négligeable sur l'espace naturel.
- 1 habitant estime que l'ASP est le plus mauvais compromis pour préserver la faune et la flore de la forêt d'Araize. Le tracé Sud 1 est par contre le moins préjudiciable pour les exploitations agricoles et les habitations.
- 1 observation pour dire que la variante Sud 1 est celle pouvant obtenir le consensus des acteurs concernés et correspond à l'attente de tous les secteurs. De plus, la terre sur ce tracé est de moindre qualité et appartient principalement au groupement forestier, qui approuve ce tracé.
- 1 observation estimant que le Sud 1 permettrait de contourner la forêt d'Araize, point sensible, et les habitants de Saint-Morand pourraient bénéficier de tranquillité.

• Commune de Villepôt - 6 observations

Les avis pour l'Aménagement Sur Place

- 1 observation contre le tracé Sud 1, qui ferait perdre tout son intérêt au chemin de lisière, très fréquenté par les promeneurs, et ferait perdre à Villepôt son charme et sa tranquillité.

- 2 avis pour dire que la synthèse de l'étude confirme les opinions de la très grande majorité des personnes et faire part de leur incompréhension quant à la poursuite de la concertation.
- 1 observation pour faire part du mécontentement quant à la durée trop courte de la concertation. Le choix de l'ASP se fait en raison de la protection de la lisière de la forêt, la préservation de la qualité de vie et du bocage, le respect des écosystèmes et de l'activité agricole.
- 1 avis propose trois arguments au choix de l'ASP : la préservation des ressources naturelles, moins de nuisances pour l'environnement, un coût moins important.
- 1 habitant estime que les autres tracés entraîneraient un cadre de vie détruit, des habitations sans valeur à cause du bruit et de la pollution, des exploitations agricoles éclatées, des communes coupées en deux.

La pétition de l'association « Les voix d'Araize » était jointe au registre.

• Commune de Eancé - 2 observations

Les avis pour l'Aménagement Sur Place

- 1 avis estime que le taux de reboisement est trop important, car cela représente de la surface en moins pour l'agriculture
- 1 observation dit que le tracé Nord 1 va nécessiter la destruction d'environ 75 ha de terres agricoles.

• Commune de Noyal-sur-Brutz - 1 observation

L'avis pour l'Aménagement Sur Place

- l'observation donne un « avis favorable » sans autre explication.

• Commune de Pouancé - 7 observations

Les avis pour l'Aménagement Sur Place

- 3 avis émis sans indication de raisons.
- 1 avis s'oppose totalement aux tracés Nord 1, 2 et 3.
- 3 observations estiment que l'ASP est le tracé le plus rapide et le plus économique.

• Commune de Senonnes : aucune observation sur le registre.

En résumé

Les avis favorables exprimés	24
Aménagement Sur Place	17
Nord B'	2
Nord 3	1
Sud 1	4

Le détail des observations figure à l'annexe 3.

LES AVIS DES CARTES T

Lors de la première phase de la concertation en 2006, 243 habitants ont fait part de leur avis par le biais des cartes T. La répartition du choix des fuseaux tous départements confondus est la suivante :

	Aménagement sur place	Sud variante 1	Nord variante 3	Sud variante 2	Nord variante 2	Sud	Nord variante 1
TOTAL	83.1 %	6.2 %	3.7%	3.3 %	2,1 %	1,2%	0,4 %
(243)	(202)	(15)	(9)	(8)	(5)	(3)	(1)

Les raisons émises par les habitants pour le choix des fuseaux peuvent être regroupés en quatre thèmes :

- environnementaux,
- « pratiques »,
- économiques
- et humains.

Les raisons sont réparties de la manière suivante :

Pour le choix du tracé «Aménagement sur place»

Total des avis favorables pour ce tracé	202
Raisons environnementales <ul style="list-style-type: none"> - Impact faible sur la forêt (faune, flore) - Impact agricole faible - Mesures compensatoires prévues pour la forêt d'Araize - Tracé déjà existant dans la forêt d'Araize 	32 %
Raisons « pratiques » <ul style="list-style-type: none"> - Tracé plus court - Axe plus direct pour joindre l'axe Bretagne-Anjou - Choix partagé par les 4 départements concernés - Permet le désenclavement de Châteaubriant - Assure la survie de Villepôt 	29 %
Raisons économiques <ul style="list-style-type: none"> - Tracé le moins cher car étant le plus court 	25 %
Raisons humaines <ul style="list-style-type: none"> - Moindre impact sur les activités humaines (habitat, sécurité des riverains) - Moins de nuisances pour les riverains - Ne coupe pas le territoire de Martigné-Ferchaud 	14 %

Pour le fuseau Sud variante 1

Total des avis favorables pour ce tracé	15
Raisons environnementales <ul style="list-style-type: none"> - Impact faible sur la forêt (faune, flore) - Impact agricole faible - Moins de nuisances sonores - Tracé déjà existant dans la forêt d'Araize 	62.5 %
Raisons humaines <ul style="list-style-type: none"> - Dévie Saint Morand donc plus de sécurité pour les riverains - Ne pénalise ni Eancé ni Villepôt 	19 %
Raisons « pratiques » <ul style="list-style-type: none"> - Tracé plus court - Favorable à Châteaubriant et rapproche des liaisons Châteaubriant-Saint Nazaire, Nantes et de l'aéroport Notre Dame des Landes - Intéressant pour la liaison avec la N 171 	12.5 %
Raisons économiques <ul style="list-style-type: none"> - Tracé le moins coûteux 	6 %

Pour le fuseau Nord variante 3

Total des avis favorables pour ce tracé	9
Raisons environnementales	
- Moins de nuisances sonores	33.33%
- Moins d'arbres abattus, protection de la nature	
Raisons économiques	
- Moins coûteux	33.33%
Raisons « pratiques »	
- Tracé le plus court	33.33%
- Plus direct vers Angers	

Pour le fuseau Sud variante 2

Total des avis favorables pour ce tracé	8
Raisons « pratiques »	
- Permet le raccordement à la Loire-Atlantique	50 %
- Désenclave Châteaubriant, Villepôt et Noyal sur Brutz	
- Relie Soudan à Villepôt	
- Relie Châteaubriant à Rennes	
- Contourne Soudan	
- Intéressant pour la liaison avec la N 171	
Raisons environnementales	
- Préservation de la forêt	20 %
Raisons économiques	
- Attirera les industriels à Châteaubriant	20 %

Ainsi, le fuseau « aménagement sur place » est le fuseau majoritairement choisi (82 % des avis), tous départements confondus, par les personnes ayant renvoyé le questionnaire. Elles considèrent en effet que l'impact sur la forêt est faible en raison des mesures compensatoires prévues et du tracé déjà existant, que l'impact agricole est faible, que c'est le tracé le plus court, le plus direct et le moins coûteux, qu'il préserve la commune de Villepôt et qu'il est de moindre impact sur les activités humaines et pour les riverains.

51 % des questionnaires reçus proviennent du département d'Ille et Vilaine.



Carte T accompagnant la lettre n°1

LES AVIS EXPRIMÉS PAR COURRIER ET LORS DES RÉUNIONS SPÉCIFIQUES

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

PAR LES ELUS DU TERRITOIRE

Lors de la réunion du 15 mars 2006, les élus ont validé la procédure envisagée pour la première phase de la concertation.

PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Le courrier de Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine, rappelait l'avis défavorable de Monsieur DE SAINT-PIERRE, à la traversée de la forêt d'Araize, avis que ce dernier lui a transmis par un courrier du 6 avril 2006.

Le 16 octobre 2006, les services de l'Etat ont fait une visite des sites concernés par l'ensemble des variantes de la section comprise entre Martigné-Ferchaud et Pouancé. Cette visite a été complétée par une présentation des premiers éléments de la concertation et des études d'environnement en cours. Des échanges ont eu lieu entre les services de l'Etat et du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, suite à la visite.

PAR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET LEURS REPRÉSENTANTS

Par un courrier du 2 mai 2006 adressé au Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Fernand de SAINT-PIERRE, gérant du Groupement Forestier d'Araize, confirme son opposition au tracé aménagement sur place et au fuseau Nord variante 3. Par contre, il indique ne pas être opposé à considérer le fuseau Nord variante 2 comme envisageable, à condition que le défrichement de l'emprise se limite à la pointe Nord de la forêt. Le fuseau Sud variante 1 retient aussi l'attention du Groupement Forestier d'Araize, car il n'est pas trop dommageable pour la forêt.

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

PAR LES ELUS DU TERRITOIRE

La réunion du 25 avril 2007 avait pour objectif de faire un point d'étape sur le projet et de présenter les différentes propositions de tracés étudiées sur la base des études complémentaires menées depuis un an.

Les élus ont souligné le travail important mené par le cabinet SCE, qui permettra de choisir le meilleur tracé en toute connaissance de cause. L'utilité du projet pour le territoire et son développement économique en particulier, a été exprimé.

PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

La réunion du 18 avril 2007 avait pour objet de présenter les études réalisées, les solutions de tracés possibles et une analyse comparative de celles-ci. Etaient présents les représentants de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, des Sous-préfectures de Châteaubriant (44), Château-Gontier (53) et Segré (49), les services de la DDE 35, de la DIREN Bretagne, la DDAF 35 et la DDASS 35.

En conclusion de la réunion, Monsieur G. LAGARDE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, a souligné la qualité du rapport présenté, qui permet de disposer de toutes les données du problème. Il a constaté qu'il n'y avait pas de solution idéale et qu'il voyait bien les difficultés sur les solutions Nord. Il a conclu en précisant que l'Etat suivrait les propositions faites par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

PAR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET LEURS REPRÉSENTANTS

> Le propriétaire de la forêt d'Araize

Monsieur Fernand DE SAINT-PIERRE a fait connaître sa position par un courrier au Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine en date du 21 mai 2007. Il y indique que lors de son assemblée générale, le Groupement Forestier d'Araize s'est prononcé à l'unanimité contre les variantes Nord 2 et Nord 3 et contre l'Aménagement Sur Place. Il considère que la variante Sud 1 serait la moins dommageable sur un certain nombre de points, même si elle entraîne la suppression de quelques hectares dans la partie Ouest de la forêt.

> Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne

Le CRPFB a exprimé son opposition à l'Aménagement Sur Place dans un courrier du 8 août 2007, adressé au Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

Au vu des incidences qu'aurait l'aménagement sur place sur la forêt d'Araize (fragmentation du massif, défrichement de zones boisées de différentes natures, disparition de milieux forestiers d'intérêt communautaire), le CRPFB avait dès 2002 suggéré de privilégier un tracé au Sud.

Par ailleurs, il estime que l'appréciation de l'intérêt écologique de la lisière Sud, figurant dans le rapport d'étude sur l'actualisation des contraintes environnementales, est surestimée.



PAR LES AGRICULTEURS DE MARTIGNE-FERCHAUD CONCERNÉS PAR LES VARIANTES NORD A' ET NORD B'

La réunion du 20 juillet 2007 concernait l'examen des enjeux agricoles pour les variantes Nord A' et Nord B'. La solution Nord A' avait été proposée par des habitants au lieu de la Nord B', or aucune des deux n'est consensuelle.

La réunion a permis d'entendre les observations et prises de position des propriétaires et exploitants agricoles concernés par ces deux tracés.

La répartition des avis est la suivante :

Favorables au Nord A'	Favorables au Nord B'	Ne se prononcent pas ou défavorables aux 2 solutions	Favorable au tracé Sud
4	4	2	1

PAR LE MONDE ASSOCIATIF

L'association « Les voix d'Araize », créée en juin 2007, est composée d'habitants des communes concernées par la forêt d'Araize.

La réunion du 5 septembre 2007 a ainsi permis à l'association de réitérer son choix de la solution d'aménagement sur place et d'affirmer son opposition au tracé Sud lisière.

Les procédures à venir – enquête en vue de la déclaration d'utilité publique et perspectives de réalisation des travaux – ont pu être précisées.

Les comptes-rendus des réunions spécifiques figurent en annexe 6. Les courriers sont quant à eux repris dans l'annexe 7.

L'AVIS DU COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DU CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE

Le comité consultatif de l'environnement a estimé que l'aménagement sur place représente la moins mauvaise solution car ce tracé :

- permettrait de mettre en place les meilleures mesures compensatoires en faveur de la faune,
- préserve la lisière Sud de la forêt,
- minimise les impacts sur les exploitations agricoles,
- évite la création d'une seconde saignée dans la forêt, ce qui était envisagé dans les hypothèses de contournement par le Nord.

Des recommandations accompagnent cet avis, pour que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine fasse en sorte que :

- l'emprise de la nouvelle route sur la forêt soit limitée au strict minimum,
- la programmation et le suivi du chantier soit effectué par un spécialiste de l'environnement,
- les mesures compensatoires prennent en compte toute la faune,
- les traversées de la route à 4 voies par les chemins de randonnée soient restaurées et sécurisées,
- les mesures compensatoires fassent l'objet d'un suivi de leur efficacité sur plusieurs années par des écologues,
- la qualité de l'air et la nuisance sonore fassent l'objet d'un suivi précis.

L'avis du comité consultatif de l'environnement figure en annexe 8 de ce présent bilan.

LES AUTRES AVIS

1^{ère} PHASE DE LA CONCERTATION

> La proposition de Monsieur LECERF

M. LECERF propose le passage de l'axe Angers – Rennes par la RD 771. Il donne la liste des arguments en faveur de cette solution. On trouve parmi ceux-ci : plus de sécurité sur la RD 771, la desserte de Châteaubriant, le problème de la traversée de la forêt d'Araize réglé, etc.

> Le courrier collectif des habitants du village de La Touche

Le courrier rappelle l'historique de l'aménagement de la route Angers – Rennes depuis 1996 et les problèmes engendrés : traversée de route, allongement de parcours, insécurité, déplacement des animaux, circulation des engins agricoles, arrêt dangereux pour les clients de l'atelier-brocante, dépréciation des habitations.

Les habitants demandent à être consultés en amont des prises de décision, afin d'anticiper les solutions possibles pour limiter les nuisances.

> Le courrier d'un habitant de Villepôt

Il fait part de sa préférence pour le tracé traversant la forêt d'Araize.

2^{ème} PHASE DE LA CONCERTATION

> Le courrier du 21 juin 2007 d'un habitant de Martigné-Ferchaud

Il fait part de sa préférence pour le tracé neuf au Sud de Martigné-Ferchaud selon la variante Nord A'.

**LES DELIBERATIONS DES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
ET DES COMMUNES**

Par un courrier du 4 juillet 2007, le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine a demandé aux communautés de communes et aux communes concernées de délibérer sur les tracés proposés et de faire connaître leur préférence.

EN ILLE-ET-VILAINE (35)

• **Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées**

Elle se prononce pour le tracé aménagement sur place en retenant la variante Nord B'.

DANS LE MAINE-ET-LOIRE (49)

• **Communauté de communes de la Région Pouancé-Combrée**

Elle donne un avis favorable à la traversée de la forêt d'Araize.

EN LOIRE-ATLANTIQUE (44)

• **Communauté de communes du Castelbriantais**

Elle prend la position du conseil municipal de Villepôt. Elle a donc retenu le tracé en aménagement sur place, assorti d'une demande d'un aménagement de la RD 178 en 2 x 2 voies pour sa portion comprise entre Châteaubriant et Martigné-Ferchaud, intégrant un raccordement à l'axe Bretagne-Anjou.

EN MAYENNE (53)

• **Communauté de communes de Saint-Aignan – Renazé**

Elle se prononce pour le tracé traversant la forêt d'Araize (voie actuelle).

EN ILLE-ET-VILAINE (35)

• **Commune de Eancé**

Elle donne un avis favorable à l'aménagement sur place.

• **Commune de Martigné-Ferchaud**

Elle se prononce en faveur du tracé Nord B' et de l'aménagement sur place de la 2 x 2 voies, qui représentent le meilleur compromis pour la plupart des parties concernées (agriculteurs et collectivités). Cet itinéraire permet d'une part de préserver une réserve foncière économique de 15 hectares, d'autre part de préserver l'agriculture par une moindre déstructuration du parcellaire agricole.

DANS LE MAINE-ET-LOIRE (49)

• **Commune de Pouancé**

Elle émet un avis favorable pour l'aménagement sur place de la forêt d'Araize.

EN LOIRE-ATLANTIQUE (44)

• **Commune de Villepôt**

Elle retient le tracé aménagement sur place, car c'est le tracé le plus direct, le moins coûteux et celui reprenant en grande partie un tracé existant. De plus, il favorise les aménagements pour les déplacements de la faune. Le mémoire de l'association « Les Voix d'Araize », ainsi que leur pétition, sont joints à la délibération.

• **Commune de Noyal-sur-Brutz**

Elle donne un avis favorable au tracé aménagement sur place. Il est considéré que les variantes Sud génèrent un surcoût lié à la longueur supplémentaire et qu'elles ne désenclavent pas les communes de Noyal-sur-Brutz et Châteaubriant, à défaut d'échangeur prévu sur ces communes.

EN MAYENNE (53)

• **Commune de Senonnes**

Elle considère que la meilleure solution est la traversée de la forêt d'Araize.

L'ensemble des délibérations figure en annexe 2.

SYNTHÈSE

LES APPORTS DE LA CONCERTATION

MIEUX FAIRE COMPRENDRE L'INTERET D'ENGAGER UNE NOUVELLE CONCERTATION

Lors des réunions publiques de la 1^{ère} phase, il s'est avéré nécessaire d'expliquer les raisons de cette nouvelle phase de concertation, compte-tenu de l'historique du projet. En effet, pour de nombreux participants, compte-tenu de la concertation déjà réalisée précédemment, il était évident que l'aménagement sur place de « la route historique » était la meilleure solution, que la protection du bocage et du milieu agricole était plus importante que celle de la forêt et que l'impact humain est primordial.

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a donc pu montrer que le choix d'un tracé plutôt qu'un autre ne pouvait se faire qu'à l'issue d'une analyse de toutes les solutions possibles. La concertation constituait un temps fort pour présenter celles-ci.

PERMETTRE UN ECHANGE SUR LA PROBLEMATIQUE DU DESENCLAVEMENT DE CHATEAUBRIANT

Tout au long des deux phases de concertation, le désenclavement de Châteaubriant par un aménagement combinant les axes Rennes – Angers et Laval – Châteaubriant a été évoqué. Lors de la première phase, les solutions présentées par un participant, n'ont pas été retenues en raison d'un allongement du parcours excessif. En effet, tout en reconnaissant le bien-fondé de cette demande de désenclavement, il a été estimé que l'axe Rennes – Angers ne pouvait pas répondre à tous les objectifs, cette liaison devant être la plus directe possible. Une solution de type barreau de liaison entre le projet et Châteaubriant pourrait mieux répondre à cette attente.

Les habitants de Pouancé et leurs élus ont rappelé le long remembrement qu'ils ont connu sur le secteur et qui serait à revoir si la 2 x 2 voies ne passait pas en forêt.

Lors des réunions de la seconde phase, les avis exprimés précédemment ont été confirmés. Le propriétaire forestier ou son représentant, présents à deux de ces réunions, a exprimé publiquement sa préférence pour le tracé Sud en lisière de forêt. Il a estimé, comme des représentants d'une association regroupant 70 entreprises de la région de Châteaubriant, qu'il fallait intégrer la problématique de desserte de Châteaubriant

dans le projet. Il considère que la solution Sud en lisière présente moins d'impact pour l'environnement que la traversée de la forêt.

Le maître d'ouvrage a pu réexpliquer sa position sur la nécessité de dissocier l'aménagement à 2 x 2 voies du désenclavement de Châteaubriant.

Les représentants de la communauté de communes du Castelbriantais sont favorables à l'aménagement sur place avec mise en 2 x 2 voies de la RD 178 entre Châteaubriant et Martigné-Ferchaud.

EXPRIMER UNE PREFERENCE MAJORITAIRE EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT SUR PLACE

> Les pour

Les habitants

Les 43 avis exprimés par le public sur les registres sont favorables en grande majorité à la solution d'aménagement sur place (ASP) mais quelques-uns préfèrent la solution Sud en lisière de forêt.

243 cartes T ont été retournées. 82 % des avis exprimés sont favorables à la solution d'aménagement sur place considérant que l'impact sur la forêt est faible en raison des mesures compensatoires prévues et du tracé déjà existant, que l'impact agricole est faible, que c'est le tracé le plus court, le plus direct et le moins coûteux, qu'il préserve la commune de Villepôt et qu'il est de moindre impact sur les activités humaines et pour les riverains.

Le Comité consultatif de l'environnement du Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Le Comité consultatif de l'environnement du Conseil général d'Ille-et-Vilaine a considéré que le contournement de la forêt d'Araize par l'un ou l'autre tracé possible s'avère dommageable tant aux agriculteurs qu'à la flore et la faune locale, notamment le tracé en lisière sud. Il a noté qu'aucun aménagement compensatoire efficace pour la grande faune ne semble possible pour ces tracés. Il lui semble donc que l'élargissement de l'emprise de la route actuelle pour passer à quatre voies, s'il n'est pas sans impact sur l'environnement, est la moins mauvaise solution à condition d'y associer des mesures compensatoires pour la préservation de la faune.

Les communautés de communes et les communes

Les communes et communautés de communes ont délibéré.

Dans le Maine et Loire :

- Pouancé a confirmé son choix de la traversée de la forêt d'Araize ;
- la communauté de communes de la région Pouancé-Combrée a confirmé sa position en faveur de l'ASP ;

En Mayenne :

- Senennes est favorable à la traversée de la forêt d'Araize ;
- la communauté de communes de St Aignan – Renazé s'est prononcée pour le tracé traversant la forêt ;

En Loire-Atlantique :

- Villepôt retient le tracé d'ASP à l'unanimité et décide d'indexer le mémoire et la pétition de l'association « Les voix d'Araize » à la délibération. L'association milite pour l'ASP et s'oppose aux tracés Sud. La pétition a reçu environ 500 signatures ;
- Noyal-sur-Brutz a voté à l'unanimité pour l'ASP ;
- la communauté de communes du Castelbriantais s'est prononcée pour la solution en traversée de la forêt d'Araize, avec mise en 2 x 2 voies de la RD 178 entre Châteaubriant et Martigné-Ferchaud ;

En Ile-et-Vilaine :

- Eancé a délibéré en faveur de l'aménagement sur place ;
- le conseil municipal de Martigné-Ferchaud s'est prononcé à l'unanimité moins une voix en faveur du tracé Nord B' de l'ASP ;
- la communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées propose à l'unanimité le tracé ASP variante Nord B'.

> Les contre**Le propriétaire forestier et le milieu forestier**

Le propriétaire forestier s'est prononcé contre les tracés qui amputaient la forêt, à savoir les variantes Nord 2, Nord 3 et l'aménagement sur place. Il considère que la variante Sud en lisière serait la moins dommageable. Il a précisé que cette variante reste très principalement sur sa propriété sans provoquer d'impact sur les terres agricoles avoisinantes. Ce choix de tracé est partagé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne.

LES SERVICES DE L'ETAT EN CONCORDANCE AVEC LA DECISION A VENIR DU CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE

Les services de l'Etat ont été invités à une visite commentée des sites concernés et à plusieurs réunions de présentation des tracés, de leurs enjeux et de comparaison des impacts. Les échanges ont eu lieu avec les représentants de la Préfecture d'Ile-et-Vilaine, des Sous-préfectures de Châteaubriant (44), Château-Gontier (53) et Segré (49), avec les services de la DDE 35, de la DIREN Bretagne, la DDAF 35 et la DDASS 35.

L'Etat n'a pas formalisé d'avis mais le représentant du Préfet d'Ile-et-Vilaine a conclu la réunion du 18 avril 2007 en soulignant la qualité des études et en déclarant qu'il n'y avait pas de solution idéale et que l'Etat suivrait les propositions qui seront faites par le Conseil général d'Ile-et-Vilaine.

LE BILAN ET LA POSITION DU MAITRE D'OUVRAGE**UN TEMPS FORT D'ECHANGES ET D'INFORMATION SUR TOUTES LES POSSIBILITES DE TRACES**

La concertation a donc permis aux habitants et aux acteurs du territoire concerné par le projet de disposer d'information précises sur les enjeux et les scénarios envisagés. Chacun a pu questionner les services et les élus, faire des propositions ou émettre un avis en s'appuyant sur des données objectives.

Toutes les suggestions de tracé répondant à l'objectif du projet ont été étudiées.

Les élus locaux et la population se sont déclarés très majoritairement favorables à la solution d'aménagement sur place, considérant que :

- c'est le tracé le moins pénalisant pour l'habitant et le milieu agricole ;
- qu'il induit des impacts forts sur le milieu naturel de la forêt d'Araize mais que des mesures compensatoires adaptées (ouvrages pour la faune, reimplantations, ...) permettraient de limiter les effets négatifs du projet sur la forêt.

Ce point de vue est également celui du Comité Consultatif de l'Environnement du Conseil général d'Ile-et-Vilaine.

Par contre, le propriétaire de la forêt d'Araize et le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne s'opposent aux solutions traversant la forêt et proposent de retenir la variante Sud en lisière.

UN CHOIX ENTRE DEUX SOLUTIONS DE TRACE

Le choix porte donc entre deux solutions de tracé :

Le tracé en aménagement sur place avec ses variantes Nord A' et Nord B'

Il s'agit d'un tracé neuf depuis l'origine de la section au carrefour avec la RD 178 (route de Châteaubriant) au Sud de Martigné-Ferchaud qui contourne le hameau du Ronzeray par le Nord (variante nord A') ou par le Sud (variante Nord B'). Le tracé passe en déviation Nord du village de Saint-Morand pour retrouver le tracé actuel en lisière Nord de la forêt. La forêt est ensuite traversée en doublement sur place de la route actuelle et rejoint le Maine et Loire en lisière est de la forêt. L'ensemble du projet est sur le territoire d'Ille et Vilaine.

Le tracé sud en lisière

Il débute par un aménagement sur place de la RD 178 au Sud de Martigné-Ferchaud puis se poursuit en tracé neuf en écornant le massif forestier pour ensuite en longer la lisière Sud. Il rejoint le Maine-et-Loire et la RD 755 au hameau de la Touche. Le tracé le long de la lisière Sud de la forêt chevauche la limite entre l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique.

Comparaison entre les 2 solutions

Le tableau d'analyse comparée des deux solutions est présenté en annexe 10. Les rapports d'études et dossier de synthèse sont présentés en annexe 12.

Globalement, la solution d'aménagement sur place (ASP) présente moins d'impacts résiduels que la solution lisière Sud et ceci notamment parce que des mesures compensatoires sont techniquement réalisables pour cette solution et pas pour l'autre.

L'analyse comparée des impacts résiduels des deux solutions est conforme à la demande de la population et aux avis exprimés par les élus locaux quasi-unanimement pour la solution d'ASP.

Deux variantes Nord A' et Nord B' ont été étudiées pour l'ASP à la demande de certains exploitants agricoles du secteur concerné.

Après analyse, il s'avère que les deux variantes sont de même niveau s'agissant des impacts agricoles.

La variante Nord B' initialement envisagée préserve la faisabilité d'une zone d'activités et s'insère mieux dans le paysage. C'est la solution privilégiée par la commune de Martigné-Ferchaud et par la communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées.

CONCLUSION

Cette longue période de concertation a été un temps fort d'échanges et d'information sur toutes les possibilités de tracé. Deux solutions en ressortent : l'aménagement sur place en traversée de la forêt ou le tracé Sud en lisière. L'analyse détaillée de ces 2 solutions plaide en faveur de l'aménagement sur place qui présente moins d'impacts résiduels que la solution lisière Sud.

Le choix du tracé est proposé à la délibération des Conseils généraux en charge de la maîtrise d'ouvrage (Ille-et-Vilaine et Maine-et-Loire).

LES ANNEXES

- Annexe 1** : Liste des organismes consultés et dates des avis et délibérations reçues
- Annexe 2** : Délibérations des communautés de communes et des communes
- Annexe 3** : Observations portées sur les registres en mairie
- Annexe 4** : Verbatim des six réunions publiques
- Annexe 5** : Coupures de presse
- Annexe 6** : Compte-rendus des réunions spécifiques
- Annexe 7** : Courriers de différents types d'acteurs
- Annexe 8** : Avis du comité consultatif de l'environnement du Conseil général d'Ille-et-Vilaine
- Annexe 9** : Courriers d'habitants
- Annexe 10** : Tableau d'analyse comparée de l'aménagement sur place et du tracé sud
- Annexe 11** :
 - lettres d'information n°1, 2 et 3
 - dossiers de concertation n° 1 et 2
 - panneaux d'exposition
- Annexe 12** : Rapports d'études et dossier de synthèse

